

La FSU considère la défense des langues de France comme une urgence : aujourd'hui, malgré le nombre d'élèves recevant un enseignement de ou en langue régionale, celles-ci sont menacées globalement de disparition à brève échéance. Les mandats précédents portés par la FSU, notamment ceux du congrès de Poitiers, sont toujours valides.

Si la loi de Refondation de 2013 a pu susciter un certain espoir en réaffirmant la place des langues régionales dans le système éducatif public, celle-ci n'a pas été suivie d'effets. Pire, la loi NOTRe accentue le renvoi de nombreuses questions aux collectivités territoriales, désengageant donc un peu plus l'Etat de ses responsabilités.

Pour la FSU, l'Etat doit être garant d'un développement de l'enseignement de toutes les langues régionales, en se fixant un objectif pluriannuel réalisable défini avec toutes les parties prenantes. Les moyens engagés (postes, formations...) doivent être fléchés pour éviter les mises en concurrence. Une dotation spécifique est indispensable à tous les degrés.

Pourtant, le nombre de postes aux concours de langues régionales n'a pas augmenté et les conditions de travail des personnels ne se sont pas améliorées : dans le premier degré, le nombre de candidats ne correspond pas toujours aux besoins, certaines langues manquent de relais social (médias, culture, etc) et la continuité avec le second degré ne se fait pas toujours ; dans le second degré, les enseignants sont majoritairement sur plusieurs établissements et doivent parfois faire face à des hiérarchies peu favorables aux langues régionales ou respectant peu les textes officiels.

La réforme du collège, qui représente une menace pour nombre de disciplines, met directement en danger de mort les enseignements de langues régionales au collège et obère du même coup toute perspective pour les élèves de langues régionales du premier degré. Reléguées aux EPI (enseignements pratiques interdisciplinaires) et à un hypothétique enseignement de complément, l'enseignement des langues régionales n'est pas garanti.

La circulaire sur la nouvelle carte des langues de décembre 2015 ne résoudra rien aux problèmes mentionnés. Dans certaines académies, les Recteurs pourraient même se servir de celle-ci pour mettre encore plus à mal les LR.

Cette circulaire réaffirme le rôle des CALR (conseils académiques des langues régionales). Or, ceux-ci n'existent pas partout où s'enseignent des LR et quand ils existent, ils ne sont pas toujours composés dans le cadre réglementaire des textes. Ils doivent donc être créés partout où cela est nécessaire, en lien avec les CTA, compte tenu des enjeux que représentent le maintien et le développement des LR.

La formation initiale et continue manque cruellement en langues régionales, si bien que certain-es collègues n'ont parfois pas reçu la moindre formation didactique depuis le début de leur carrière. De plus, le regroupement des enseignant-es de LR avec d'autres langues, qui peut parfois être pertinent de temps en temps, ne peut pas constituer le seul moyen d'être formé-es.

Face aux carences en enseignants formés pour les DNL, le Ministère annonce l'expérimentation d'un mouvement spécifique pour le breton. Pour la FSU, cette expérimentation ne doit pas être menée en-dehors d'instances paritaires, pour éviter tout risque de dérive et de mise en concurrence des personnels. D'autre part, pour la FSU, cette expérimentation ne peut de toute façon pas être limitée au seul breton et doit s'appliquer en conformité avec les mandats généraux des syndicats nationaux sur les barèmes et les mutations. La FSU ne pourrait que s'opposer à une solution par bonification si celle-ci devait être envisagée.

Le choix - non sans arrière-pensées - de rouvrir le débat sur la Charte des langues régionales et minoritaires doit cependant être l'occasion pour la FSU de se doter d'un mandat en faveur de cette mesure qui, bien que symbolique, est importante pour les langues régionales. En effet, sans une meilleure visibilité des langues régionales dans la sphère publique et sociale, le développement de celles-ci ne peut que s'en trouver limité.